



Employeur: _____

No d'affiliation: _____

Interlocuteur: _____

Rachat facultatif des prestations réglementaires

Au (date): _____

Informations relatives à la personne

No ass. soc.: _____

Langue: D F I

Nom: _____

Prénom: _____

Sexe: M F

Date de naissance: _____

Etat civil: célibataire

marié(e)

Partenariat enregistré

veuf/veuve

divorcé(e)

Partenariat dissous

Date de mariage ou d'enregistrement du partenariat ou de divorce: _____

Rue, no: _____

NPA: _____

Domicile: _____

Etes-vous actuellement entièrement apte à travailler? oui non

Relation bancaire ou de paiement

Banque Poste No compte: _____

IBAN (obligatoire): _____

Banque (nom, NPA, localité, pays): _____

SWIFT/BIC (pour l'étranger): _____ Clearing: _____

Nom du titulaire du compte:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NPA: _____ Lieu: _____ Pays: _____

Versement

S'agit-il d'un transfert provenant du pilier 3a (prévoyance liée)? oui non

Si oui, veuillez joindre les relevés actuels de vos comptes du pilier 3a.

Remarque

- Le montant du rachat maximal possible vous sera communiqué dès que nous aurons reçu tous les documents nécessaires.
- Un rachat est possible deux fois par an.
- Si un rachat est effectué, les prestations y résultant ne peuvent être perçues sous forme de capital avant l'échéance d'un délai de trois ans (art. 79b al. 3 LPP).
- Une fois atteint l'âge de référence (âge ordinaire de la retraite), un rachat n'est plus possible.
- Vous trouverez d'autres informations sur la fiche d'info rachat sur notre site internet.



Employeur: _____

No d'affiliation: _____

Confirmation

- 1 Avoir auprès d'autres institutions de prévoyance ou de libre passage oui non

Disposez-vous d'avoir auprès d'une institution de prévoyance ou de libre passage? Si oui, veuillez joindre les extraits de compte actuels. Ces avoirs doivent être déduits du rachat maximal possible (art. 60a al. 3 OPP2).

- 2 Pilier 3a d'une activité indépendante oui non

Disposez-vous d'avoir du pilier 3a provenant d'une activité indépendante? Si oui, veuillez joindre les extraits de compte actuels. Ces avoirs doivent être déduits du rachat maximal possible dans la mesure où ils dépassent l'avoir maximal possible d'un compte 3a provenant d'une activité de salariée (art. 60a al. 2 OPP2).

- 3 Avez-vous bénéficié d'un versement anticipé pour la propriété du logement (art. 79b al. 3 LPP et art. 60d OPP2)? oui non

Un rachat dans la caisse de pension n'est possible qu'après le remboursement intégral d'éventuels versements anticipés pour la propriété du logement. Avez-vous effectué auprès de précédentes caisses de pension et/ou depuis des comptes ou polices de libre passage des versements anticipés que vous n'avez pas encore intégralement remboursés?

Si oui, veuillez joindre les justificatifs de tous les versements anticipés et remboursements.

- 4 Déménagement depuis l'étranger (art. 60b OPP2)? oui non

Avez-vous déménagé de l'étranger en Suisse au cours des cinq dernières années?

Si oui, quand? _____

Si oui, avez-vous déjà été assuré(e) auprès d'une caisse de pension en Suisse? oui non

Si oui, depuis quand? _____

Nom et adresse de la précédente institution de prévoyance

- 5 S'agit-il d'un rachat à la suite d'un divorce (art. 79b al. 4 LPP)? oui non

Si oui, veuillez joindre le décompte ou le jugement de divorce définitif et exécutoire.

- 6 Perception de prestations de vieillesse oui non

Percevez-vous des prestations de vieillesse ou avez-vous perçu une prestation de vieillesse du 2ème pilier?

Si oui, veuillez joindre une copie de l'attestation de rente ou du décompte de versement du capital. Ces prestations doivent être prises en compte dans le calcul du montant maximal pour le rachat (art. 60a al. 4 OPP2).

J'atteste par ma signature avoir répondu aux questions de manière véridique et complète. De plus, j'ai pris connaissance de la remarque de la page 1 au sujet du blocage du montant racheté durant une période de trois ans.

Lieu

Date

Signature de la personne assurée



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Confidentiel

Fondation institution supplétive LPP
Prévoyance LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
Case postale
8050 Zurich

Confidentiel

Fondation institution supplétive LPP
Prévoyance LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
Case postale
8050 Zurich

Nous vous remercions de joindre cette page de garde aux documents que vous nous renvoyez.

Veillez nous renvoyer vos documents sans les relier (pas de trombones, d'agrafes ni de scotch).

